

## COMMUNE DE LA VIEUX RUE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être approuvé par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son approbation par le conseil municipal.

Le compte administratif 2023 est approuvé le 04 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

#### **I. La section de fonctionnement**

##### a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 461 610.08 euros. Elles sont augmentées du report positif des années antérieures s'élevant à 680 204.48 €. Le total des recettes de fonctionnement est donc de : 1 141 814.56 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 38.38 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 401 380.40 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même

ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Néanmoins, la Dotation Globale de Fonctionnement perçue en 2022 : 46 256 € a sensiblement augmenté par rapport à l'année précédente 132 €. (en 2017 : 50 428 € en 2018 : 50 626 €, en 2019 : 45 859 €, en 2020 : 46 058 €, en 2021 : 46 124 €).

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (montant total perçu en 2023 : 256 111.12 €)
- Les dotations versées par l'Etat : 133 241.91 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*montant perçu en 2019 : 26 688, en 2020 : 15 300 €, en 2021 : 27 073 €, en 2022 : 26 242 €, en 2023 : 37 288.95 €*)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	162 493.83 €	Excédent brut reporté	680 204.48 €
Dépenses de personnel	154 035.10 €	Recettes des services	37 288.95 €
		Atténuation charges de personnel	7 396.62 €
Autres dépenses de gestion courante	56 268.23 €	Impôts et taxes	256 111.12 €
Dépenses financières	2 932.24 €	Dotations et participations	133 241.91 €
Dépenses exceptionnelles	0 €	Autres recettes de gestion courante	26 411.65 €
Autres dépenses	25 651.00 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	1 159.83 €
Total dépenses réelles	401 380.40 €	Autres recettes	0.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	246.00 €	Total recettes réelles	461 610.08 €
Total général	401 626.40 €	Total général	1 141 814.56 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 sont :

- *concernant les ménages*
  - Taxe foncière sur le bâti : 44,32 % (part communale 18.96 % et part départementale : 25,36 %)
  - Taxe foncière sur le non bâti : 36.85 %
  - Taxe d'habitation : 12.55 %

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat s'élèvent pour 2023 à 133 241.91 €. Elles s'élevaient en 2022 à 128 834.11 €. soit une légère augmentation de 4 407.80 €.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

La section d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux équipements de défense incendie, à la restauration de l'église, à l'aménagement de l'école (salle de classe...)).

### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Restes à réaliser de 2023	369 600 €	Reste à réaliser de 2023	28 000 €
Remboursement d'emprunts	13 148.90 €	FCTVA	10 578.06 €
Concessions, droits similaires,	1 956.00 €	1068 : réserves, excédents de fonctionnement capitalisés	79 712 €
Sente piétonne – curage fossé - 2112	25 798.20 €		
212 – signalisation routière, abris bus, maçonnerie église	24 236.94 €		
2131 – columbarium et jardin du souvenir	4 200 €	Taxe aménagement	7 028.60 €
2158 – achat d' une débroussilleuse	1 666.50 €		
2184 - Achat chaises salle des fêtes	576.00 €		
2188 - Achats divers (réfrigérateur, aspirateur)	517.81 €		
2188 - Livres bibliothèque,	493.52 €		
Opérations d'ordre	246.00 €	Opérations d'ordre	246.00 €
		Solde d'investissement reporté	168 111.31 €
Total général	72 593.87 €	Total général	293 675.97 €

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### 1°) FONCTIONNEMENT

Recettes 2023	461 610.08 €
Dépenses 2023	401 626.40€
Résultat 2023	59 983.68 €
Résultat reporté N-1	620 220.80 €

---

<b>Résultat total avec report</b>	<b>680 204.48 €</b>
-----------------------------------	---------------------

---

#### 2°) INVESTISSEMENT

Recettes 2023	125 564.66 €
Dépenses 2023	72 593.87 €
Résultat 2023	52 970.79 €
Résultat reporté N-1	168 111.31 €

---

<b>Résultat total avec report</b>	<b>221 082.10 €</b>
-----------------------------------	---------------------

---

#### 3°) RESULTAT

Résultat 2023	112 954.47 €
---------------	--------------

---

<b>Résultat Total avec report</b>	<b>901 286.58 €</b>
-----------------------------------	---------------------

---

#### 4°) Restes à réaliser - Besoin de financement

##### Restes à réaliser

Recettes	252 000 €
Dépenses	369 600 €

---

<b>Solde Restes à Réaliser</b>	<b>-117 600 €</b>
--------------------------------	-------------------

---

#### 5°) RESULTAT GLOBAL

Résultat avec report	<b>901 286.58 €</b>
----------------------	---------------------

Reste à réaliser	-	<b>117 600.00 €</b>
------------------	---	---------------------

---

<b>Résultat global 2023</b>	<b>783 686.58 €</b>
-----------------------------	---------------------

---

Fonctionnement R002	680 204.48 €
Pour budget 2024	

Investissement R001	
Pour budget 2024	221 082.10 €

article 1068 en 2024 :	0 €	Le résultat en fonctionnement étant positif
Affectation de résultat		

b) **Principaux ratios**

*Dépenses réelles de fonctionnement / population : 687.30 ; produit des impositions directes/population : 438.55 ; recettes réelles de fonctionnement / population : 790.43*

c) **Etat de la dette**

*Le capital restant dû au 31 décembre 2023 : de 52 500.61 €*

*L'annuité 2024 comprend 13 732.79 € en capital et 2 348.35 € en charges d'intérêt.*

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à La Vieux Rue, le 4 avril 2024

Le Maire,

Thierry VANDERPERT